

## **Partenariat entre le CSOEC et le GIP MDS**

### **1/ Préambule**

Depuis plus de dix ans, le CSOEC et le GIP MDS œuvrent à un programme important de dématérialisation dans un objectif commun de simplification des télé-procédures aux bénéfices des entreprises, au travers des portails [net.entreprises.fr](http://net.entreprises.fr), [jedeclare.com](http://jedeclare.com) et des autres plates-formes déclaratives au profit et services des entreprises et tiers déclarants.

Le GIP MDS, dont le financement est assuré par l'ensemble des acteurs de la sphère sociale, offre depuis plus de 10 ans, par le biais du portail [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), un accès dématérialisé à la plupart des déclarations sociales.

Le CSOEC, qui a développé le portail [Jedeclare.com](http://Jedeclare.com) dispose, pour sa part, d'un outil au travers de ce portail permettant la dématérialisation de données bancaires, fiscales comme sociales à destination des experts comptables. Les professionnels comptables utilisent par ailleurs diverses autres plates-formes et moyens déclaratifs.

Outre la participation du CSOEC au conseil d'administration du GIP MDS et aux différents groupes de travail, en particulier ceux sur la Déclaration Sociale Nominative, le CSOEC est étroitement associé, au sein du Comité des utilisateurs du GIP MDS, à l'élaboration des axes de simplification.

Le contexte général actuel d'accélération des programmes de simplification, avec notamment la proposition de loi Warsmann en cours de discussion, induit un renforcement des besoins de coopération entre ces deux acteurs.

Dans ce contexte, et pour anticiper l'évolution en matière de télé-déclarations, il est souhaité la formalisation d'une coopération afin de faciliter l'accès des télé-procédures aux experts-comptables au bénéfice de leurs clients et dans le respect de l'ensemble des solutions télédéclaratives existantes.

### **2/ Les axes de partenariat**

Pour permettre l'amplification de l'usage des télédéclarations et le développement des offres des plates-formes télédéclaratives il est identifié Trois axes de collaboration à court terme (18 mois) :

#### **1. Favoriser l'interconnexion**

Il s'agit de permettre aux experts comptables et à leurs collaborateurs identifiés comme tels, dès lors qu'ils accèdent à une procédure sur l'une de leur plate-forme déclarative, de pouvoir simplement cheminer entre celle-ci et Net-Entreprises sans avoir à se ré-authentifier, et sans avoir à opérer une gestion en double des portefeuilles des clients « social » de chaque collaborateur utilisateur.

## **2. Favoriser le libre choix pour le cabinet**

Il s'agit d'étudier les modalités selon lesquelles pourraient être mises à disposition de l'utilisateur expert-comptable et de ses collaborateurs une solution de télé-déclaration complète par usage mixte des différentes formes déclaratives d'une même téléprocédure.

En effet, les experts comptables devront pouvoir dématérialiser chacune de leurs déclarations sociales en utilisant le support de leur choix EFI (formulaire en ligne), EDI classique (envoi manuel d'un fichier par mail) ou EDI « machine to machine » (génération et envoi de la déclaration directement à partir du logiciel de paye). Cette offre de service devra pouvoir être la même quel que soit le portail de connexion et devra tenir compte des contraintes de l'ordre des experts comptables et de ses membres et du GIP MDS, et des spécificités de chacune des plates-formes.

Un groupe de travail ad hoc examinera les conditions d'existence et de convergence des dispositifs déclaratifs de chacune des obligations et fera les recommandations adaptées à cette convergence.

## **3. Appuyer la généralisation de la dématérialisation**

Des travaux de réflexion seront menés conjointement sur la DSN pour en favoriser la simplicité de déploiement et son usage direct à partir de chacune des solutions télédeclaratives utilisées par les experts-comptables.

Des échanges de bonnes pratiques et d'outillages pourront s'envisager au cas par cas, dès lors que cela conduirait à favoriser l'extension de la dématérialisation.

### **3/ Calendrier prévisionnel des travaux**

- Présentation aux plates-formes déclaratives fournisseurs de la profession comptable et aux grands cabinets.
- Etude détaillée du premier point pour le 30 juin 2012, maquette pour le congrès de Paris avec les plates-formes volontaires et déploiement en janvier 2013.
- Etude détaillée du point 2 pour le troisième trimestre 2012, propositions pour le premier trimestre 2013.
- Etude détaillée du point 3 pour le 30 juin 2012 en coordination avec les autres points. Mise en œuvre selon les études.

Fait à Paris, le 27 janvier 2012

Pour le CSOEC

La Présidente



Agnès BRICARD

Pour le GIP MDS

Le Président



Eric HAYAT